

Les deux parties conviennent d'encourager les échanges entre les maisons de la jeunesse et de la culture d'une part et d'autre part les sociétés culturelles et associations acadiennes de jeunesse de l'Atlantique.

CENTRE ACADIEN DE CIVILISATION FRANÇAISE (C.A.C.F.)

La partie acadienne remercie la partie française pour les efforts déployés en faveur du C.A.C.F. Elle regrette que malgré les efforts qui ont été faits celui-ci n'ait pas connu les succès escomptés.

Les parties conviennent de poursuivre la concertation à ce sujet, en particulier dans la mesure où les accords nécessaires à la poursuite du projet auront été conclus entre les partenaires acadiens et les gouvernements fédéral et provinciaux.

COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Les deux parties se félicitent de la bonne réalisation du programme depuis la dernière rencontre.

La partie française renouvelle le vœu que la coopération scientifique et technique s'oriente vers des priorités retenues d'un commun accord et plus spécifiquement vers des projets reliés à ces priorités. En fonction de la présentation de ces projets, lesquels feront l'objet d'une concertation préalable avec la représentation française au Canada, la partie française déterminera l'attribution de moyens : bourses et stages (pour lesquels les candidats seront soumis à une sélection bilatérale), coopérants, documentation.

La partie acadienne dépose en guise de document de référence définissant les relations scientifiques franco-acadiennes le rapport de mai 1988 de la Faculté des études supérieures et de la recherche de l'Université de Moncton intitulé "Rapport sur les actions scientifiques franco-acadiennes".